



## ANNONCE : 5 AGENTS RECENSEURS

**Période de travail :** de début janvier à fin février 2022

**Début janvier :** 2 séances de formation obligatoires et entre ces séances, le repérage des adresses.

Déroulement de la collecte du 20 janvier au 19 février 2022 avec un présentiel obligatoire en Mairie à hauteur de 2 heures hebdomadaires afin de suivre l'avancement.

- Disponibilité quotidienne y compris le samedi,
- Large amplitude dans les horaires,
- Pas de congé pendant toute la durée de la collecte.

### **Descriptif des tâches :**

- Se former aux concepts et aux règles du recensement,
- Effectuer la tournée de reconnaissance : repérer l'ensemble des adresses de son secteur et les faire valider par son coordonnateur,
- Déposer les documents du recensement et inciter les habitants à répondre par internet,
- Suivre l'avancement de la collecte,
- Récupérer les questionnaires papier complétés par les habitants dans les délais impartis,
- Relancer les habitants qui n'ont pas pu être joints ou qui n'ont pas répondu dans les délais,
- Rendre compte de l'avancement de son travail.

### **Profil :**

L'agent recenseur doit être dynamique, motivé et disponible pendant toute la durée de la collecte.